



COMMUNE DE VIGNOT  
13 rue Pasteur - 55200  
Tél 03 29 91 12 90  
Mail : secretariat@communedevignot.fr

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER UNE FOIRE  
COMMERCIALE ET UNE BROCANTE**

**N°2026-029**

**Le Maire de VIGNOT,**

**Vu** l'article L 310-2 du code du commerce,

**Vu** le décret n°2009-16 du 9 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage,

**Vu** la demande déposée par Monsieur Thierry SCHEUER en date du 21 avril 2026, président de l'Union Jean Thiriote de Vignot en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser une foire commerciale et une brocante le lundi 25 mai 2026 sur les rues suivantes : Rue de l'Eglise, Rue Jeanne d'Arc, Chemin des Remparts Nord, Rue de la République, Rue Dom Calmet.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Thierry SCHEUER, Président de l'Union Jean Thiriote de Vignot est autorisé à organiser une foire commerciale et une brocante le lundi 25 mai 2026 sur les rues suivantes :

- Rue de l'Eglise
- Rue Jeanne d'Arc
- Chemin des Remparts Nord
- Rue de la République
- Rue Dom Calmet

**ARTICLE 2 :** Un registre permettant l'identification des vendeurs sera tenu, jour après jour, par l'organisateur de la manifestation. Ce registre comportera :

- Les nom, prénom, qualités et domicile de chaque personne procédant à des ventes,
- La nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité produite avec la mention de l'autorité qui l'a établie,
- Dans le cas où le vendeur serait une personne morale (société ou association), l'indication de sa dénomination, de son siège et des nom, prénom, qualité, domicile du représentant de cette personne morale avec les références de la pièce d'identité produite.

**ARTICLE 3 :** Le Maire de Vignot est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Commercy,
- L'intéressé,

Fait à VIGNOT, le 24 avril 2026

Le Maire,

Nicolas MILLOT

*Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal  
Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de  
la présente notification.*

